

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20007099300049	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT AUTRE CA DE LA BAIE DE SOMME
--	--

POSTE COMPTABLE DE : Trésorerie de FRIVILLE-ESCARBOTIN

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 4 (1)

Budget primitif

BUDGET : OFFICE DE TOURISME (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	23
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	24
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	Sans Objet
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	25
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	26
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	27
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	28
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	29

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	30
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	32
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	33
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	971 429,00	1 021 821,09
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 50 392,09	(si excédent) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		1 021 821,09	1 021 821,09

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	110 122,17	37 674,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	2 803,66	0,00
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 75 251,83
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		112 925,83	112 925,83

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	1 134 746,92	1 134 746,92
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	338 430,00	0,00	275 000,00	275 000,00	275 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	626 050,00	0,00	638 755,00	638 755,00	638 755,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	29 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
Total des dépenses de gestion des services		993 480,00	0,00	918 755,00	918 755,00	918 755,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		996 480,00	0,00	933 755,00	933 755,00	933 755,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	16 416,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	33 346,00		37 674,00	37 674,00	37 674,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		49 762,00		37 674,00	37 674,00	37 674,00
TOTAL		1 046 242,00	0,00	971 429,00	971 429,00	971 429,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	50 392,09
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 021 821,09
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	1 500,00	0,00	20 500,00	20 500,00	20 500,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	285 000,00	0,00	260 000,00	260 000,00	260 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	618 189,00	0,00	551 600,00	551 600,00	551 600,00
75	Autres produits de gestion courante	145 000,00	0,00	181 588,09	181 588,09	181 588,09
Total des recettes de gestion des services		1 049 689,00	0,00	1 013 688,09	1 013 688,09	1 013 688,09
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		1 051 189,00	0,00	1 013 688,09	1 013 688,09	1 013 688,09
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	8 133,00		8 133,00	8 133,00	8 133,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		8 133,00		8 133,00	8 133,00	8 133,00
TOTAL		1 059 322,00	0,00	1 021 821,09	1 021 821,09	1 021 821,09

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 021 821,09
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	29 541,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	102 012,38	2 803,66	101 989,17	101 989,17	104 792,83
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	117 012,38	2 803,66	101 989,17	101 989,17	104 792,83
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	117 012,38	2 803,66	101 989,17	101 989,17	104 792,83
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	8 133,00		8 133,00	8 133,00	8 133,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	8 133,00		8 133,00	8 133,00	8 133,00
	TOTAL	125 145,38	2 803,66	110 122,17	110 122,17	112 925,83

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	112 925,83
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	10 241,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	10 241,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	10 241,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	16 416,00		0,00	0,00	0,00

CA DE LA BAIE DE SOMME - OFFICE DE TOURISME - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	33 346,00		37 674,00	37 674,00	37 674,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		49 762,00		37 674,00	37 674,00	37 674,00
TOTAL		60 003,00	0,00	37 674,00	37 674,00	37 674,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)		75 251,83
--	--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		112 925,83
---	--	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)

29 541,00

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	275 000,00		275 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	638 755,00		638 755,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5 000,00		5 000,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	15 000,00	0,00	15 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	37 674,00	37 674,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		933 755,00	37 674,00	971 429,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	50 392,09
---	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 021 821,09
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	8 133,00	8 133,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	104 792,83	0,00	104 792,83
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		104 792,83	8 133,00	112 925,83

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	112 925,83
---	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	20 500,00		20 500,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	260 000,00		260 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	551 600,00		551 600,00
75	Autres produits de gestion courante	181 588,09		181 588,09
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	8 133,00	8 133,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		1 013 688,09	8 133,00	1 021 821,09

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 021 821,09
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		37 674,00	37 674,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	37 674,00	37 674,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	75 251,83
--	------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	112 925,83
---	-------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	338 430,00	275 000,00	275 000,00
604	Achats d'études, prestations de services	200 000,00	105 058,00	105 058,00
605	Achats de matériel, équipements	0,00	1 200,00	1 200,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	5 500,00	9 500,00	9 500,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	100,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	3 500,00	1 700,00	1 700,00
6066	Carburants	500,00	800,00	800,00
6068	Autres matières et fournitures	40 000,00	38 000,00	38 000,00
611	Sous-traitance générale	25 000,00	28 658,00	28 658,00
6132	Locations immobilières	0,00	12 000,00	12 000,00
6135	Locations mobilières	4 000,00	4 500,00	4 500,00
61551	Entretien matériel roulant	30,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	5 500,00	4 100,00	4 100,00
6161	Multirisques	2 000,00	1 650,00	1 650,00
618	Divers	1 000,00	20 255,00	20 255,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	50,00	50,00
6226	Honoraires	3 000,00	50,00	50,00
6231	Annonces et insertions	1 000,00	500,00	500,00
6232	Echantillons	200,00	200,00	200,00
6236	Catalogues et imprimés	20 000,00	19 800,00	19 800,00
6251	Voyages et déplacements	2 500,00	1 500,00	1 500,00
6257	Réceptions	0,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	12 000,00	11 545,00	11 545,00
6262	Frais de télécommunications	12 000,00	9 534,00	9 534,00
627	Services bancaires et assimilés	200,00	200,00	200,00
6281	Concours divers (cotisations)	400,00	700,00	700,00
62871	Remb. frais à la coll. de rattachement	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	300,00	300,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	1 200,00	1 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	626 050,00	638 755,00	638 755,00
6331	Versement de mobilité	1 300,00	3 000,00	3 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 700,00	3 000,00	3 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 000,00	7 000,00	7 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 350,00	1 500,00	1 500,00
6411	Salaires, appointements, commissions	450 000,00	469 255,00	469 255,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	60 000,00	63 000,00	63 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	90 000,00	75 000,00	75 000,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	4 000,00	5 000,00	5 000,00
6458	Cotisat° autres organismes sociaux	7 500,00	7 000,00	7 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	3 000,00	4 000,00	4 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 200,00	1 000,00	1 000,00
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	29 000,00	5 000,00	5 000,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	2 000,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	0,00	5 000,00	5 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	27 000,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		993 480,00	918 755,00	918 755,00
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	3 000,00	15 000,00	15 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	3 000,00	0,00	0,00
6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	0,00	15 000,00	15 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		996 480,00	933 755,00	933 755,00
023	Virement à la section d'investissement	16 416,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	33 346,00	37 674,00	37 674,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	33 346,00	37 674,00	37 674,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		49 762,00	37 674,00	37 674,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		49 762,00	37 674,00	37 674,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 046 242,00	971 429,00	971 429,00

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	50 392,09
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 021 821,09
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	1 500,00	20 500,00	20 500,00
64198	Autres remboursements	0,00	20 500,00	20 500,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	1 500,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	285 000,00	260 000,00	260 000,00
701	Ventes produits finis et intermédiaires	60 000,00	54 000,00	54 000,00
706	Prestations de services	203 000,00	206 000,00	206 000,00
7082	Commissions et courtages	22 000,00	0,00	0,00
7088	Autres produits activités annexes	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	618 189,00	551 600,00	551 600,00
74	Subventions d'exploitation	618 189,00	551 600,00	551 600,00
75	Autres produits de gestion courante	145 000,00	181 588,09	181 588,09
753	Reversement taxe de séjour	140 000,00	181 588,09	181 588,09
7588	Autres	5 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		1 049 689,00	1 013 688,09	1 013 688,09
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	1 500,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	1 000,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	500,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		1 051 189,00	1 013 688,09	1 013 688,09
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	8 133,00	8 133,00	8 133,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	8 133,00	8 133,00	8 133,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		8 133,00	8 133,00	8 133,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 059 322,00	1 021 821,09	1 021 821,09

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	1 021 821,09
---	---------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	15 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	15 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	102 012,38	101 989,17	101 989,17
2135	Installations générales, agencements	7 761,00	10 650,00	10 650,00
21735	Installations générales (mise à dispo)	4 810,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	22 250,00	22 250,00
2183	Matériel de bureau et informatique	1 504,38	15 410,00	15 410,00
2184	Mobilier	0,00	650,00	650,00
2188	Autres immobilisations corporelles	87 937,00	53 029,17	53 029,17
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		117 012,38	101 989,17	101 989,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		117 012,38	101 989,17	101 989,17
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	8 133,00	8 133,00	8 133,00
	Reprises sur autofinancement antérieur	8 133,00	8 133,00	8 133,00
13911	Sub. équipt cpte résult. Etat	5 272,00	5 272,00	5 272,00
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	2 861,00	2 861,00	2 861,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		8 133,00	8 133,00	8 133,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		125 145,38	110 122,17	110 122,17

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	2 803,66
-----------------------------------	-----------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	112 925,83
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	10 241,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	10 241,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		10 241,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		10 241,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation	16 416,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	33 346,00	37 674,00	37 674,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	3 173,00	3 134,00	3 134,00
28135	Installations générales, agencements, ..	1 382,00	1 383,00	1 383,00
28174	Constructions sur sol d'autrui (mad)	18 836,00	18 836,00	18 836,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 124,00	4 825,00	4 825,00
28184	Mobilier	914,00	684,00	684,00
28188	Autres	7 917,00	8 812,00	8 812,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		49 762,00	37 674,00	37 674,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		49 762,00	37 674,00	37 674,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		60 003,00	37 674,00	37 674,00

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	75 251,83
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	112 925,83
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, R1 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	09-03-2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	I-202-5-02	5	01/01/2000
L	C-2184-1-02	1	09/03/2017
L	C-2158-5-02	5	09/03/2017
L	C-2188-5-02	5	09/03/2017
L	C-21578-15-02	15	09/03/2017
L	C-2188-6-02	6	09/03/2017
L	C-2188-2-02	2	09/03/2017
L	C-2182-6-02	6	09/03/2017
L	I-2051-4-02	4	09/03/2017
L	C-2184-4-02	4	09/03/2017
L	I-2051-5-02	5	09/03/2017
L	C-21728-1-02	1	09/03/2017
L	I-20421-5-02	5	09/03/2017
L	I-202-1-02	1	09/03/2017
L	I-20422-5-02	5	09/03/2017
L	I-20421-7-02	7	09/03/2017
L	C-21578-1-02	1	09/03/2017
L	C-2156-9-02	9	09/03/2017
L	C-2145-9-02	9	09/03/2017
L	C-2156-8-02	8	09/03/2017
L	C-2145-2-02	2	09/03/2017
L	C-2145-8-02	8	09/03/2017
L	C-2183-3-02	3	09/03/2017
L	I-2041411-15-02	15	09/03/2017
L	C-2184-5-02	5	09/03/2017
L	I-204182-15-02	15	09/03/2017
L	C-21312-10-02	10	09/03/2017
L	C-2156-6-02	6	09/03/2017
L	C-2181-1-02	1	09/03/2017
L	I-2031-1-02	1	09/03/2017
L	C-2138-20-02	20	09/03/2017
L	C-21788-3-02	3	09/03/2017
L	C-21783-3-02	3	09/03/2017
L	C-21741-1-02	1	09/03/2017
L	C-21741-3-02	3	09/03/2017
L	C-21784-2-02	2	09/03/2017
L	C-2183-1-02	1	09/03/2017
L	C-21784-1-02	1	09/03/2017
L	C-21783-1-02	1	09/03/2017
L	C-21788-1-02	1	09/03/2017
L	I-2031-2-02	2	09/03/2017
L	C-21578-5-02	5	09/03/2017
L	C-21788-6-02	6	09/03/2017
L	C-21788-15-02	15	09/03/2017
L	C-2182-7-02	7	09/03/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	C-2188-15-02	15	09/03/2017
L	C-2125-40-02	40	09/03/2017
L	C-21738-15-02	15	09/03/2017
L	C-2135-5-02	5	09/03/2017
L	C-2156-10-02	10	09/03/2017
L	C-2156-5-02	5	09/03/2017
L	C-2182-5-02	5	09/03/2017
L	C-2181-5-02	5	09/03/2017
L	C-21533-3-02	3	09/03/2017
L	C-2183-15-02	15	09/03/2017
L	C-2184-15-02	15	09/03/2017
L	C-2183-20-02	20	09/03/2017
L	C-2155-10-02	10	09/03/2017
L	C-2158-1-02	1	09/03/2017
L	C-21578-6-02	6	09/03/2017
L	I-2051-2-02	2	09/03/2017
L	C-2181-15-02	15	09/03/2017
L	C-2184-10-02	10	09/03/2017
L	C-21783-2-02	2	09/03/2017
L	C-21783-5-02	5	09/03/2017
L	C-21784-5-02	5	09/03/2017
L	C-21788-5-02	5	09/03/2017
L	C-21784-4-02	4	09/03/2017
L	C-2183-5-02	5	09/03/2017
L	C-21783-4-02	4	09/03/2017
L	C-21784-3-02	3	09/03/2017
L	C-21571-6-02	6	09/03/2017
L	C-2131-10-02	10	09/03/2017
L	C-2188-9-02	9	09/03/2017
L	C-218-5-02	5	09/03/2017
L	C-2183-4-02	4	09/03/2017
L	C-2158-11-02	11	09/03/2017
L	C-204182-10-02	10	09/03/2017
L	C-2031-2-02	2	09/03/2017
L	C-2031-5-02	5	09/03/2017
L	C-204111-5-02	5	09/03/2017
L	C-21728-4-02	4	09/03/2017
L	C-21728-6-02	6	09/03/2017
L	I-2041582-10-02	10	09/03/2017
L	C-2145-5-02	5	09/03/2017
L	C-21728-5-02	5	09/03/2017
L	C-2184-2-02	2	09/03/2017
L	I-2041581-15-02	15	09/03/2017
L	C-21745-10-02	10	09/03/2017
L	C-2128-15-02	15	09/03/2017
L	C-2158-6-02	6	09/03/2017
L	I-204412-30-02	30	09/03/2017
L	I-2041412-15-02	15	09/03/2017
L	C-2135-10-02	10	09/03/2017
L	C-2051-3-02	3	09/03/2017
L	C-21748-10-02	10	09/03/2017
L	C-21533-15-02	15	09/03/2017
L	I-204181-15-02	15	09/03/2017
L	C-21721-40-02	40	09/03/2017
L	C-2182-1-02	1	09/03/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	I-201-3-02	3	09/03/2017
L	C-2154-5-02	5	09/03/2017
L	C-21571-7-02	7	09/03/2017
L	C-2188-1-02	1	09/03/2017
L	I-2051-1-02	1	09/03/2017
L	I-204131-5-02	5	09/03/2017
L	I-204182-30-02	30	09/03/2017
L	C-21578-10-02	10	09/03/2017
L	I-2041481-15-02	15	09/03/2017
L	I-2041582-15-02	15	09/03/2017
L	C-21752-6-02	6	09/03/2017
L	C-2183-6-02	6	09/03/2017
L	C-204131-5-02	5	09/03/2017
L	C-2155-6-02	6	09/03/2017
L	C-2138-1-02	1	09/03/2017
L	C-2135-30-02	30	09/03/2017
L	C-2153-15-02	15	09/03/2017
L	C-21531-40-02	40	09/03/2017
L	C-21312-16-02	16	09/03/2017
L	C-2135-15-02	15	09/03/2017
L	C-2128-6-02	6	09/03/2017
L	C-21735-15-02	15	09/03/2017
L	C-21751-6-02	6	09/03/2017
L	C-21757-6-02	6	09/03/2017
L	C-2184-6-02	6	09/03/2017
L	C-2188-40-02	40	09/03/2017
L	I-2041511-15-02	15	09/03/2017
L	C-21318-15-02	15	09/03/2017
L	C-21538-15-02	15	09/03/2017
L	I-204181-5-02	5	09/03/2017
L	C-2157-10-02	10	09/03/2017
L	C-21738-20-02	20	09/03/2017
L	C-21738-10-02	10	09/03/2017
L	C-21788-30-02	30	09/03/2017
L	I-2031-15-02	15	09/03/2017
L	C-21735-20-02	20	09/03/2017
L	C-21735-30-02	30	09/03/2017
L	C-21745-6-02	6	09/03/2017
L	C-21571-4-02	4	09/03/2017
L	C-21312-40-02	40	09/03/2017
L	C-21311-10-02	10	09/03/2017
L	C-21318-20-02	20	09/03/2017
L	C-21318-8-02	8	09/03/2017
L	C-21318-10-02	10	09/03/2017
L	C-2132-10-02	10	09/03/2017
L	C-2135-1-02	1	09/03/2017
L	C-2138-40-02	40	09/03/2017
L	C-2151-10-02	10	09/03/2017
L	C-2183-10-02	10	09/03/2017
L	C-21571-10-02	10	09/03/2017
L	C-21571-5-02	5	09/03/2017
L	C-21754-6-02	6	09/03/2017
L	C-2158-15-02	15	09/03/2017
L	C-2158-10-02	10	09/03/2017
L	C-2158-20-02	20	09/03/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	C-2148-1-02	1	09/03/2017
L	C-2128-10-02	10	09/03/2017
L	C-21735-40-02	40	09/03/2017
L	C-21318-6-02	6	09/03/2017
L	C-2183-8-02	8	09/03/2017
L	C-2183-2-02	2	09/03/2017
L	C-2188-10-02	10	09/03/2017
L	C-2188-8-02	8	09/03/2017
L	I-204131-10-02	10	09/03/2017
L	I-204131-15-02	15	09/03/2017
L	C-21312-15-02	15	09/03/2017
L	I-204182-20-02	20	09/03/2017
L	C-2184-3-02	3	09/03/2017
L	C-2145-15-02	15	09/03/2017
L	C-2145-10-02	10	09/03/2017
L	I-20422-15-02	15	09/03/2017
L	C-21561-10-02	10	09/03/2017
L	C-21561-6-02	6	09/03/2017
L	13911-1-O	1	09/03/2017
L	13911-10-O	10	09/03/2017
L	13911-12-O	12	09/03/2017
L	13911-14-O	14	09/03/2017
L	13911-15-O	15	09/03/2017
L	13911-2-O	2	09/03/2017
L	13911-3-O	3	09/03/2017
L	13911-36-O	36	09/03/2017
L	13911-4-O	4	09/03/2017
L	13911-4-O	4	09/03/2017
L	13911-5-O	5	09/03/2017
L	13911-5-O	5	09/03/2017
L	13911-6-O	6	09/03/2017
L	13911-7-O	7	09/03/2017
L	13911-8-O	8	09/03/2017
L	13912-10-O	10	09/03/2017
L	13912-15-O	15	09/03/2017
L	13912-2-O	2	09/03/2017
L	13912-28-O	28	09/03/2017
L	13912-3-O	3	09/03/2017
L	13912-38-O	38	09/03/2017
L	13912-40-O	40	09/03/2017
L	13912-7-O	7	09/03/2017
L	13912-9-O	9	09/03/2017
L	13913-1-O	1	09/03/2017
L	13913-10-O	10	09/03/2017
L	13913-15-O	15	09/03/2017
L	13913-8-O	8	09/03/2017
L	139141-15-O	15	09/03/2017
L	C-21318-40-02	40	09/03/2017
L	C-2138-10-02	10	09/03/2017
L	C-21751-40-02	40	09/03/2017
L	C-2182-10-02	10	09/03/2017
L	C-2182-4-02	4	09/03/2017
L	C-2182-8-02	8	09/03/2017
L	C-2181-10-02	10	09/03/2017
L	C-2184-8-02	8	09/03/2017

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	C-2188-3-02	3	09/03/2017
L	C-21578-40-02	40	09/03/2017
L	C-2128-40-02	40	09/03/2017
L	C-2121-40-02	40	09/03/2017
L	C-2114-50-02	50	09/03/2017
L	I-204182-5-02	5	09/03/2017
L	C-21728-20-02	20	09/03/2017
L	C-21568-10-02	10	09/03/2017
L	I-2041412-30-02	30	09/03/2017
L	C-21748-6-02	6	09/03/2017
L	C-21312-6-02	6	09/03/2017
L	C-2135-6-02	6	09/03/2017
L	13913-29-O	29	09/03/2017
L	13913-36-O	36	09/03/2017
L	13913-38-O	38	09/03/2017
L	13913-39-O	39	09/03/2017
L	13913-40-O	40	09/03/2017
L	13913-46-O	46	09/03/2017
L	13913-5-O	5	09/03/2017
L	13913-5-O	5	09/03/2017
L	13913-6-O	6	09/03/2017
L	13913-7-O	7	09/03/2017
L	139141-37-O	37	09/03/2017
L	139141-5-O	5	09/03/2017
L	13916-2-O	2	09/03/2017
L	13916-8-O	8	09/03/2017
L	13917-3-O	3	09/03/2017
L	13917-4-O	4	09/03/2017
L	13917-40-O	40	09/03/2017
L	13918-1-O	1	09/03/2017
L	13918-14-O	14	09/03/2017
L	13918-15-O	15	09/03/2017
L	13918-3-O	3	09/03/2017
L	13918-38-O	38	09/03/2017
L	13918-39-O	39	09/03/2017
L	13918-4-O	4	09/03/2017
L	13918-8-O	8	09/03/2017
L	13918-9-O	9	09/03/2017
L	13931-40-O	40	09/03/2017
L	13937-39-O	39	09/03/2017
L	1311-6-O	6	09/03/2017
L	1311-30-O	30	09/03/2017
L	1318-30-O	30	09/03/2017
L	1312-30-O	6	09/03/2017
L	13141-30-O	30	09/03/2017
L	1313-30-O	30	09/03/2017

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	75 251,83	75 251,83
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-2 803,66	-2 803,66
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	72 448,17	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	72 448,17	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	72 448,17	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	8 133,00	8 133,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	37 674,00	37 674,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	29 541,00	29 541,00

(1) *Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique*(2) *Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés*(3) *Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"*

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		8 133,00	I 8 133,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		8 133,00	8 133,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	8 133,00	8 133,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	A5.1.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.1.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	A5.2.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	A5.2.2

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A7

A7 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		10,00	0,69	10,69	8,49	1,00	9,49
Adjt adm	C	4,00	0,69	4,69	2,69	1,00	3,69
Adjt adm Pal 1CI	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjt adm Pal 2CI	C	4,00	0,00	4,00	3,80	0,00	3,80
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjt tech Pal 2CI	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Animateur	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Vacataire		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		13,00	0,69	13,69	10,49	2,00	12,49

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE	C1.2

C1.2 – ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
		0	0,00
TOTAL GENERAL		0	0,00

(1) Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.